Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260429-DE2026_04-DE

C.C.A.S. D'ÉTEL
Place de la République
B.P. 38
56410 ÉTEL

DE2026-04

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ÉTEL

Nombre de Membres
En exercice : 14
Présents : 13
Absents : 1
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 avril 2026, à 18 heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la commune d'Étel, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT.

PRÉSENTS : Messieurs Yvan JOLIVEL-ROBERT, François LE BOURHIS, Philippe PRODHOMME.
Mesdames Roselyne BRAULT-TABAÏ, Coralie MICHEL-LEDUC, Martine LAUWERS, Sophie JEUNET, Anne ROBIN, Mireille LE TREQUESSER, Sophie PELÉ GAUTRAIS, Gaëlle JOUANGUY, Gaëlle LE VISAGE, Sophie LAURENT.

ABSENTS : Dominique LE DIVENAH, procuration de vote à Mme Roselyne BRAULT-TABAÏ.

QUORUM : Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Sophie JEUNET

OBJET : Désignation des membres élus siégeant au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) de la Ria

Rapporteur : Yvan JOLIVEL-ROBERT

Publié ou Notifié le :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2015DC/77 du 18 septembre 2015 décidant de restituer la compétence « maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes » aux communes de Belz, Erdeven, Etel et Locoal-Mendon à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu la délibération 2015 -07 portant constitution d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale pour assurer la gestion du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile intercommunal ;

Vu la convention constitutive du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale réalisée entre les communes d'ETEL, BELZ, LOCOAL-MENDON et ERDEVEN.

Considérant que dans le cadre du renouvellement des administrateurs du Conseil d'administration du CCAS, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres élus siégeant au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) de la ria pour la mandature à venir.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants,

DESIGNE trois délégués titulaires et un délégué suppléant représentants légaux du CCAS au sein du Groupement, à savoir :

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260429-DE2026_04-DE

- Délégué titulaire : Yvan JOLIVEL ROBERT
- Délégué titulaire : Roselyne BRAULT-TABAI
- Délégué titulaire : Martine LAUWERS
- Délégué suppléant : Sophie JEUNET

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Secrétaire de séance,
Sophie JEUNET

Le Président,
Yvan JOLIVEL-ROBERT

MAIRIE D'ERDEVEN (Morbihan)